

*Un levier de la Stratégie Recherche:
les apports de la qualité pour son pilotage
Paris – Réseau Relier – 5 juillet 2016*

Les Enjeux de la Stratégie en Recherche

Marc SAVASTA

Délégation Régionale à la
Recherche et à la Technologie
Provence Alpes Côte d'Azur



www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

- 
1. Recherche et Territoire
 2. Politique de Recherche
 3. Valorisation et Transfert
Innovation sur les Territoires
 4. DRRT: l'Etat en Région

1. Recherche et Territoire

Recherche:

- **Fondamentale:** Travaux expérimentaux ou théoriques dont le but est acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans envisager une application ou une utilisation particulière.
- **Appliquée:** Travaux de recherche scientifique entrepris afin de résoudre des problèmes spécifiques d'usage pratique.
- **Expérimentale:** Pratiquée en sociologie, psychologie, physique, chimie, biologie et médecine = concepts de recherches qui utilisent des traitements et des tests sous contrôle pour comprendre les processus causaux.



En résumé, la recherche c'est créer de nouvelles connaissances... différent de l'Innovation..

1. Recherche et Territoire

Recherche appliquée et Recherche expérimentale sont celles qui impactent plus rapidement le tissu socio-économique.

 **Innovation / Créativité**

L'interaction entre Recherche et tissu socio-économique nécessite une bonne connaissance des acteurs locaux et nationaux... et les compétences de chacun...

 **Notion de Territoire**

1. Recherche et Territoire

Territoire :

La France: un puzzle de territoires spécifiques

Un Territoire = entité qui représente une organisation d'acteurs locaux (industriels, académiques, hôpitaux...) = présence active d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique donné...

➔ **Système d'interaction, de cultures, historique, etc..**

➔ **Spécificité Territoriale = Ecosystème doté de compétences locales = force productive + capacité innovante.**

1. Recherche et Territoire

La réforme territoriale a impacté le périmètre des territoires et donc des Régions... ce qui a modifié le domaine des compétences des collectivités...

L'écosystème a été perturbé et une nouvelle dynamique est en train de s'inscrire en termes de Recherche et d'Innovation...

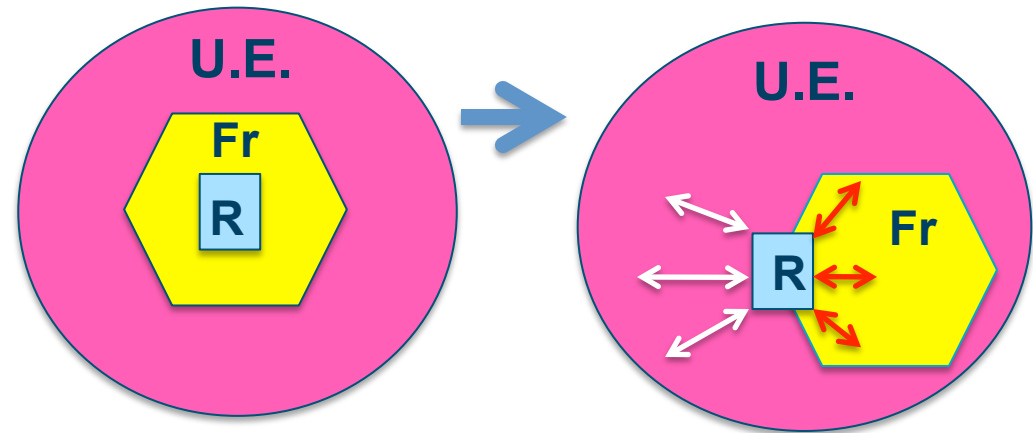
Le potentiel de cet écosystème est bien sûr basé sur la Formation (Universités, Ecoles...), le potentiel Recherche (nombre de laboratoires et domaines...), structures de valorisation et de transferts, le tissu industriel (Entreprises...) et bien sûr la capacité à l'Innovation et à créer des nouvelles entreprises... et donc de l'emploi...

1 DRRT et 1 Adjoint / Région; 1 Recteur de Région (1 recteur par académie)



1. Recherche et Territoire

L'Ecosystème territorial/régional s'inscrit non seulement dans la stratégie nationale mais aussi dans un contexte européen et mondial...



- 
- 1. Recherche et Territoire**
 - 2. Politique de Recherche**
 - 3. Valorisation et Transfert
Innovation sur les Territoires**
 - 4. DRRT: l'Etat en Région**

2. Politique de Recherche

L'Etat

Stratégie Nationale de Recherche (S.N.R.)

Initiée par la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013, la S.N.R. vise à répondre aux défis scientifiques, technologiques, environnementaux et sociétaux en maintenant une recherche fondamentale de haut niveau.

- Programmation pluriannuelle de moyens élaborée sous la coordination du Ministre en charge de la Recherche en concertation avec les collectivités et acteurs locaux.

2. Politique de Recherche

Stratégie Nationale de Recherche (S.N.R.)

- Elle comprend la valorisation des résultats de la Recherche au service de la société, elle incite au:

➔ Développement de l'Innovation

➔ Transfert de technologie

En s'appuyant sur la capacité d'expertise locale et nationale, collectivités territoriales, acteurs locaux mais aussi associations, fondations d'utilité publique...

- Volet Culture Scientifique et Industrielle (CSTI)

2. Politique de Recherche

La S.N.R. est révisée tous les 5 ans, mise en œuvre par le biais de contrats pluriannuels conclus avec les organismes de recherche, les établissements d'enseignements supérieurs, l'Agence Nationale de la Recherche et autres financeurs publics de la recherche

- Objectifs:

- . Répondre aux défis scientifiques, technologiques, environnementaux et sociétaux
- . Réaffirmer le rôle de stratégie de l'Etat
- . Renforcer l'articulation avec le programme Horizon 2020 de l'U.E. (Recherche et Innovation technologique, PME...)
- . Promouvoir la recherche fondamentale comme socle essentiel d'une recherche de haut niveau
- . Valoriser les résultats en incitant l'innovation, le transfert technologique, la CSTI

2. Politique de Recherche

La S.N.R. s'est donnée 10 grands défis et 5 programmes d'action en phase avec l'Agenda Stratégique de la Recherche et de l'Innovation France Europe 2020:

- Gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique,
- Une énergie propre, sûre et efficace,
- Stimuler le renouveau industriel,
- Santé et bien-être,
- Sécurité alimentaire et défi démographique,
- Mobilité et systèmes urbains durables,
- Société de l'information et de la communication,
- Sociétés innovantes, intégratives et adaptatives,
- Une ambition spatiale pour l'Europe,
- Liberté et sécurité de l'Europe, de ses citoyens et de ses résidents.

2. Politique de Recherche



Instruments de mise en Œuvre de la S.N.R

- **Contrats pluriannuels** conclus par l'Etat avec les Etablissements d'Enseignement Supérieur et organismes publics de recherche
- **Contrats de Site** (politique de site autour des universités)
- **La programmation des Agences** dont l'ANR
- **Les appels d'offres Européens** avec le programme Horizon 2020
- **Contrat Plan Etat Région**, le **PIA** (Idex, Labex, Equipex...) et le **FEDER** : Politiques de l'Etat couplées avec la Région et les acteurs locaux de la recherche et de l'innovation
- La S.N.R. se décline aussi en Région à travers la **Stratégie Régionale de l'Innovation**



Conseil Stratégique de la Recherche

- **Ministères concernés** (Défense, Industrie, Santé, Agriculture, Environnement, Affaires Etrangères)
- **Structures interministérielles**: Commissariat Général à l'investissement (CGI), CG à la Stratégie et à la Prospective, Délégation Intelligence Economique, Développement durable)
- **Les Alliances** (**ANCRE** (Energie), **ATHENA** (SHS), **AVIESAN** (Santé), **ALLISTENE** (Numérique), **ALLENVI** (Environnement)), **ANR**, **EPST** (**CNRS**, **CEA**, **INSERM**, **INRA**, **CPU** et **Grandes Ecoles...**), **Monde de l'Entreprise** et **Associations** (**Pôle de compétitivité**, **Bque d'Investissement**, **Instituts Carnot**)

- 
- 1. Recherche et Territoire**
 - 2. Politique de Recherche**
 - 3. Valorisation et Transfert
Innovation sur les Territoires**
 - 4. DRRT: l'Etat en Région**

3. Valorisation Transfert

Innovation sur les Territoires

L'Etat a mis en place des structures de transfert (la Région également) permettant de créer au sein d'un territoire un écosystème dynamique de la valorisation:

- **Pôles de compétitivité** (thématique ciblée rassemblant des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation) soutenus par FUI, collectivités locales, DIRECCTE...
- **Sociétés d'Accélération de Transfert de Technologie (SATT)** créées grâce au PIA = Relais entre les laboratoires de recherche et les entreprises qui financent les phases de maturation des projets et de preuve de concept. Guichets uniques de valorisation renforcent l'efficacité du dispositif d'innovation et la compétitivité de l'industrie.
- **Incubateurs publics:** Leur mission est de favoriser la création d'entreprises innovantes à partir des résultats de la recherche publique ou en liaison avec la recherche publique.



3. Valorisation et Transfert

Innovation sur les Territoires

Les labels de l'Etat C.D.T., C.R.T., P.F.T. pour l'innovation technologique, soutenus par les collectivités locales

Les cellules de diffusion technologique (C.D.T.)

Les C.D.T. ont **un rôle d'interface** avec les P.M.E. et les centres de compétences: laboratoires de recherche, centres techniques, lycées professionnels et technologiques, instituts universitaires de technologie. **Activités de diagnostic et de conseil.**

Les centres de ressources technologiques (C.R.T.)

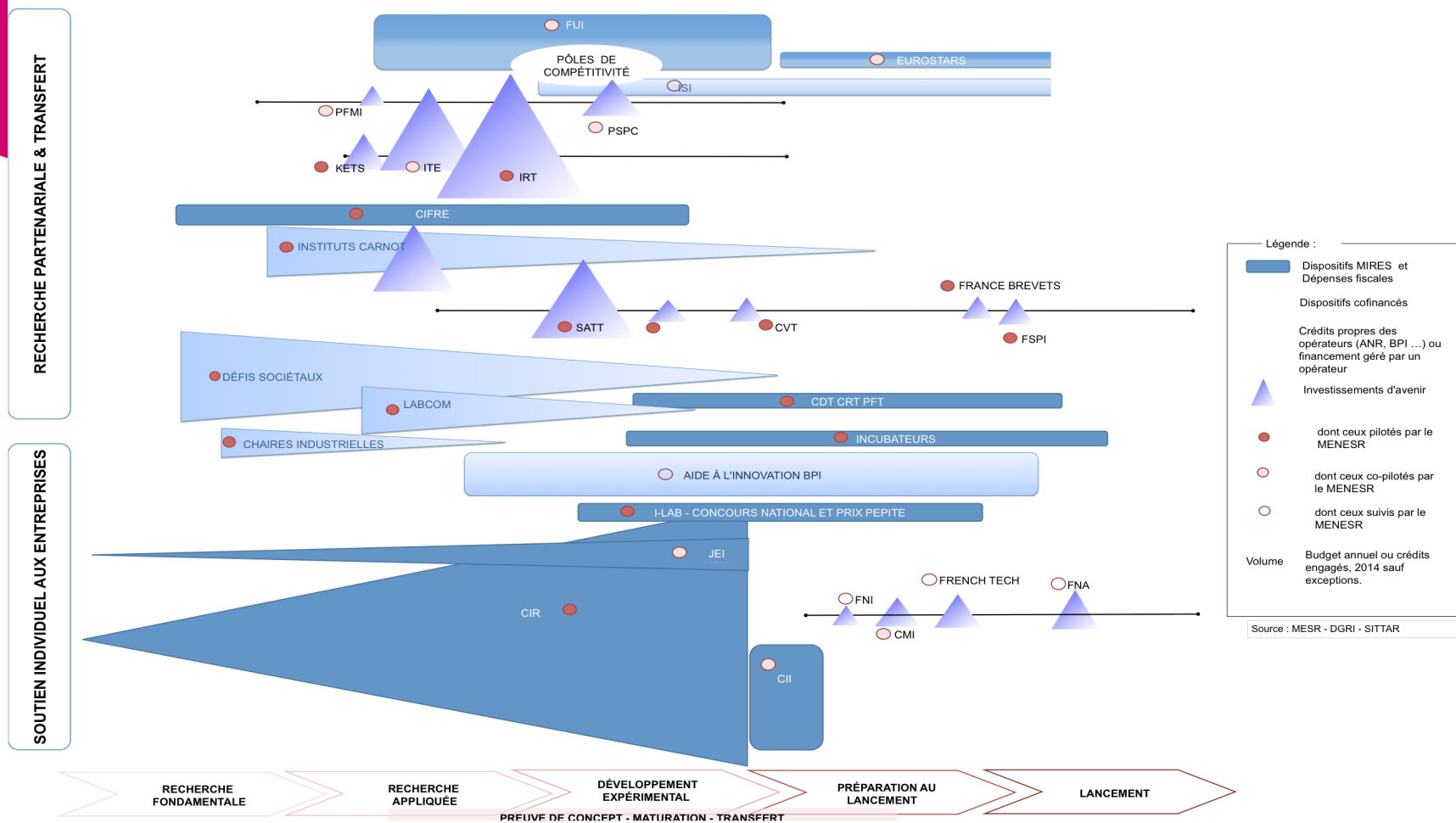
Rôle d'interface avec les centres de compétences mais disposent de moyens technologiques et analytiques propres. **Prestations technologiques de routine** (analyses, essais, caractérisations...) **ou sur mesure** (recherche, études de faisabilité, aide à la conception, études de modélisation, mise en place d'une technologie, étude de pré-industrialisation, prototypage, développement expérimental).

Les plates-formes technologiques (P.F.T.)

Etablissements d'enseignement (lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels, établissements d'enseignement supérieur) et des structures publiques ou privées disposant de plateaux techniques identifiés autour d'une thématique qui **proposent des prestations techniques et/ou technologiques.**



3. Valorisation et Transfert Innovation sur les Territoires



- 
- 1. Recherche et Territoire**
 - 2. Politique de Recherche**
 - 3. Valorisation et Transfert
Innovation sur les Territoires**
 - 4. DRRT: l'Etat en Région**

4. DRRT: L'Etat en Région

Les Délégations Régionales à la Recherche et à la Technologie (DRRT) = administrations de mission chargées de l'action déconcentrée de l'Etat dans les domaines de:

- ➔ **La Recherche, la Technologie, l'Innovation, la diffusion de la CSTI**
- ➔ **La DRRT = Interlocutrice privilégiée pour la recherche avec les acteurs locaux académiques, EPST, collectivités territoriales, SATT, Incubateurs, Pôle de compétitivité (en lien avec DIRECCTE), ...**
- ➔ **Le DRRT travaille sous l'autorité du SGAR, il est Conseiller du Préfet et du/des Recteurs de Région / d'académie.**

4. DRRT: L'Etat en Région

Les missions principales:

1. Coordination Stratégie:

- Cohérence Régionale avec la S.N.R. : (CPER, Investissements d'Avenir; Politique de site en lien avec les Rectorats, Europe (SRI, FEDER)).
- Développe et diffuse la CSTI en relation avec les actions de l'Etat (FDS)

2. Expertise:

- Participe à l'évaluation des projets de recherche, de transfert et de diffusion technologique (CPER, Investissements d'Avenir, Politique de site en lien avec les Rectorats, Europe (SRI, FEDER)).
- Aspect scientifique des dépenses CIR, Projets JEI et contrats CIFRE...

4. DRRT: L'Etat en Région

3. Partenariat:

- Favorise les actions des établissements et organismes du MENESR (émergence et renforcement des pôles de recherche) (CPER, PIA, FEDER, H2020...)
- Valorisation vers les PME, organise le transfert de technologie (SATT, Incubateurs, PFT, CDT, CRT, Pôles de compétitivité...)
- Met en œuvre des mesures pour développer la recherche, l'innovation et l'emploi scientifique (Entrepreneuriat Etudiant (PEPITE)), CSTI, CIR, JEI...

4. DRRT: L'Etat en Région

- La DRRT est finalement un « passeur » entre le National et le Territoire Régional pour l'Etat.
- Elle joue un rôle d'interface majeur en collaboration avec les Rectorats, les collectivités territoriales concernées et tous les acteurs du monde socio-économique local.
- Elle porte localement la Stratégie Nationale de la Recherche

Conclusion Générale (1)

1. Le monde est en pleine mutation. Nos sociétés développées font face à des changements rapides et profonds, dictés par des équilibres nouveaux, avec des enjeux sociaux, environnementaux, économiques, tout à fait inédits.
2. En matière de recherche, la France fait partie des grandes nations. La recherche fondamentale est préservée et reconnue dans tous les domaines. 543 500 personnes ont une activité de recherche en France.
3. Le budget 2016 = **23,25 milliards d'€** pour le ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, soit **une hausse de 347 millions d'euros par rapport à 2015** dont **7,71 milliards d'€ dédiés à la recherche (+ 6 millions d'€)**

Conclusion Générale (2)

4. Les moyens de la recherche sont complétés par les crédits du PIA, du plan Campus et des CPER 2015-2020 (CPER). 1,5 Milliard d'€ pour le plan Campus et le P.I.A et 206 millions d'€ (part de l'Etat hors organismes) destinés à la recherche et à l'innovation dans les régions dans le cadre des CPER 2015-2020. Politique de site avec une stratégie commune entre acteurs de la recherche

5. En matière d'innovation, la recherche publique doit encore mieux valoriser sa recherche technologique en rendant plus efficace le transfert de ses résultats vers le monde socio-économique (lien public-privé). Les SATT doivent avoir un rôle central dans l'écosystème de l'Innovation au travers des Universités.